

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Date de démarrage du métier de marin pêcheur |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Date de démarrage du métier du patron pêcheur |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Effectif à bord patron inclus |_|_|_|

Type de pêche pratiqué :

PMC

PML

Chalut

Corailleurs

Licences/AEP à préciser :

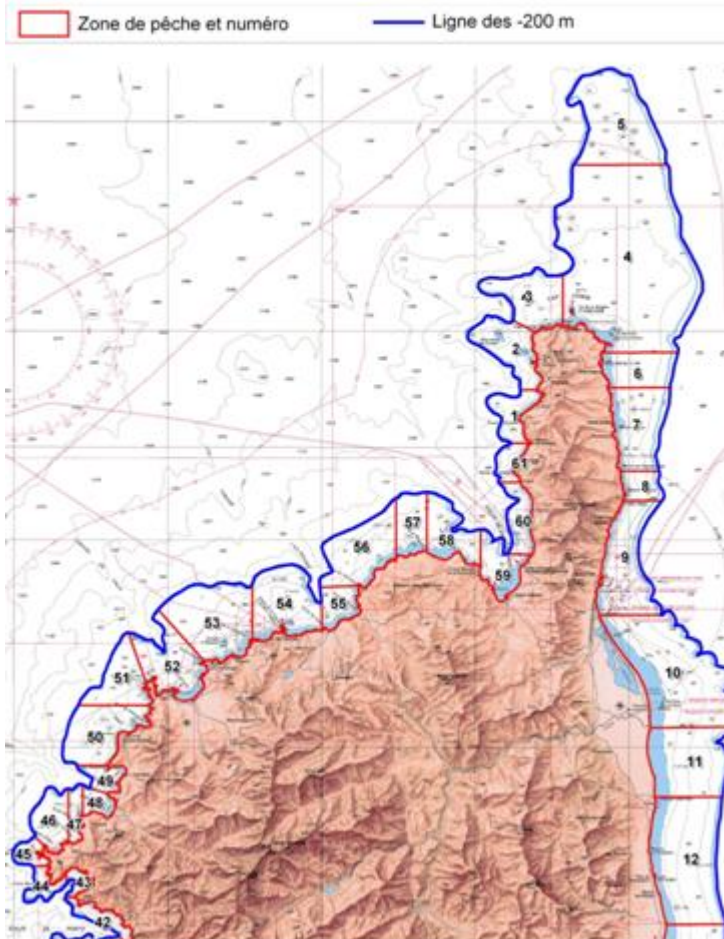
Port d'exploitation:

Zone de pêche travaillée

Indiquer le ou les numéros de zone : Au-delà de la ligne des 200m

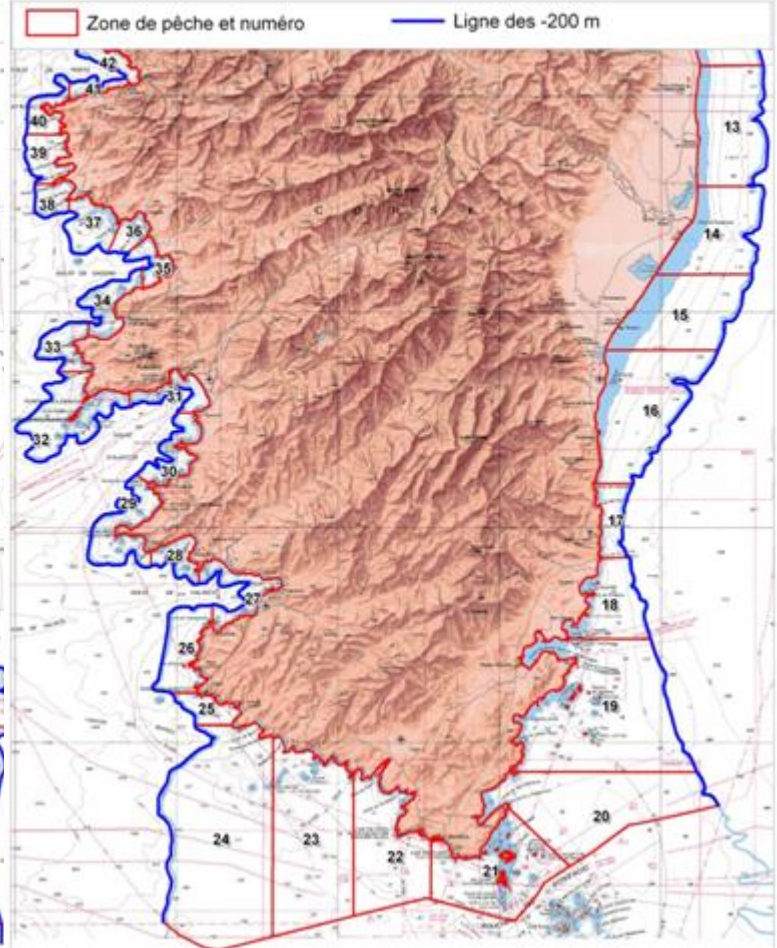
CARTE DES ZONES DE PECHE - NORD CORSE

Les zones interdites ne figurent pas sur cette carte



CARTE DES ZONES DE PECHE - SUD CORSE

Les zones interdites ne figurent pas sur cette carte



Consommation de carburant sur un an |_|_|_|_|_| litres

Temps d'armement n-1 |_|_|_|

Nb de jours en mer n-1 |_|_|_|

Espèces débarquées :

Espèces	(en % de 0 à 100)	Répartition des quantités en moyenne sur une année (en Kg)
Oursins		_ _ _ _ _ _ douzaine
Poissons de roche		_ _ _ _ _ _
Chaluts		_ _ _ _ _ _
Langoustes		_ _ _ _ _ _
Poissons nobles		_ _ _ _ _ _
Crustacés divers		_ _ _ _ _ _
Poulpes		_ _ _ _ _ _
Pélagiques		_ _ _ _ _ _
Corail		_ _ _ _ _ _
TOTAL	100 %	_ _ _ _ _ _ Kg

Engins de pêche utilisés :

- Palangres cannes Casiers /nasses lignes de traine Pêche sur DCP (cannes)
 Filets à poissons Filets à langoustes Filets de chalut
 Autres à préciser :

Equipements possédés (de conservation et de travail) :

- Véhicule utilitaire Véhicule frigorifique/isotherme
 Machine à glace Viviers Chambre froide
 Autres à préciser :

Commercialisation :

Type de clients	%	Nb de clients
Vente directe aux particuliers « au cul du bateau »		
Vente aux particuliers (marchés, hall...)		
Restaurateurs		
Grossistes et mareyeurs		
Grandes et moyennes surfaces		
Autres (à préciser) :		
	100 %	

Proximité du lieu de vente (par rapport au port d'attache) :

- Environnement immédiat de 0 à 5 Km de 5 à 10 Km
 De 10 à 20 Km Plus de 20 Km

Personne(s) responsable(s) de la vente :

- Pêcheur lui-même Conjoint
 Ascendant direct (père, mère) Descendant direct (fils, fille)
 Autres à préciser :

des infractions énoncées aux articles 3 et 4 de la directive 2008/99/CE du Parlement européen et du Conseil et ne pas avoir commis de fraude relevant du FEP ou du FEAMP,

- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques (nationales et / ou européennes) et privées que celles présentées dans l'annexe technique et financière
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,¹
- L'absence de conflits d'intérêt avec mes financeurs et mes prestataires,
- **A ne pas terminer l'opération** tant que le dossier n'est pas réputé **complet** par un **Accusé de réception** délivré par les services de l'OEC.

M'engage, sous réserve de l'attribution de l'aide :

- A informer le service instructeur de toute modification des informations contenues dans le présent formulaire,
- A ne pas solliciter à l'avenir, pour cette opération, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau «financement de l'opération»,
- A assurer la publicité de la participation de l'OEC
- A maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements matériels ayant bénéficié des aides pendant une durée de 5 ans à compter de la date de signature de la décision attributive de l'aide,
- A rembourser au prorata temporis l'aide octroyée si je ne suis plus propriétaire des investissements acquis dans le cadre de cette opération pendant une durée de 5 ans,
- A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre de cette opération respecte la réglementation en vigueur,
- A communiquer le montant réel des recettes perçues au service instructeur,
- A détenir, conserver, fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente **pendant 10 années** : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité,
- A tenir une comptabilité séparée de l'opération notifiée ci-dessus,
- A me soumettre à l'ensemble des contrôles (contrôles administratifs et sur place) prévus par la réglementation.

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'autorité compétente, l'ensemble des données nécessaires à tout ou partie de ce dossier est susceptible d'être transmis à toute structure publique chargée de l'instruction.

j'autorise la transmission je n'autorise pas la transmission

Dans le second cas, je suis informé(e) qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales.